

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES SOCIALES ET ADMINISTRATION

En formation plénière

Séance du 18 avril 2019

Etaient présents :

Marianne COJANNOT-LE BLANC

Olivier KYBURZ

Emmanuelle CAVA-JOLY

Ornella AZEVDO

Céline DEL FRANCO

Franck COLLARD

Lionel RISCHMANN

Directrice

Directeur adjoint

Responsable administrative

**Adjointe à la Responsable administrative- Responsable de la
scolarité**

Secrétaire de direction

MEMBRES ELUS	
Enseignants collège A	Enseignants collège B
Pascale BALLET Anne Peggy HELLEQUIN Christel MULLER	Alice BRAUN Gilles FERRAGU Véronique FOURAULT CAUET Monica HEINTZ Olivier KYBURZ Anne LE PAS DE SECHEVAL Simona TERSIGNI
Personnel BIATSS	Etudiants
Layla BOUDOUR Dalila KHELIFI Franck RAKOTONIRINA	Cécile LEBRETON Seyba SIMA
Membres invités	Procurations
Vincent DEMONT Albert PIETTE Nicolas SCHAPIRA	Eric BOEDA à Christel MULLER Fabrice BONDOUX à Alice BRAUN Alexandre FLEURY à Cécile LEBRETON Camille LE BOULCH à Cécile LEBRETON Dominique MEURS à Alice BRAUN Johanna ADILE-CHAPRON à Layla BOUDOUR

Marianne COJANNOT-LE BLANC ouvre la séance à 10h50.

I. Approbation du compte rendu du CUFR du 12 mars 2019

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu du Conseil de l'UFR plénier du 12 mars 2019 **est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

II. Bilan HCERES

On a reçu les retours pour les formations de l'UFR. L'évaluation de notre champ a été très favorable. Deux points posent néanmoins problème. Tout d'abord le positionnement des différentes formations de département d'histoire de l'art et d'archéologie : les évaluateurs n'ont pas compris que la licence HAA et le master d'archéologie soient dans le champ « société, temps, espace » alors que le master d'histoire de l'art se trouve dans le champ « arts et humanité ». Ce choix, non explicité, est apparu

peu compréhensible. Le deuxième important point d'alerte concerne le master d'archéologie, dont les effectifs sont jugés extrêmement faibles.

III. Point d'étape LMD4

Nous sommes en attente des arbitrages qui devraient intervenir autour de Pâques.

Le nombre de demandes de création est très important sur tout l'établissement.

La question des EUR pourrait en outre poser problème : de nombreux nouveaux projets d'EUR ont été déposés. Ces projets reposent sur l'idée de création de masters. La vice-présidente de la commission recherche souhaiterait, si les EUR ne venaient pas à être sélectionnées, qu'elles puissent exister malgré tout, ce qui aurait un impact sur les formations de master déjà existantes. On se trouverait dans la configuration d'une université à deux vitesses.

Christel MULLER propose de déposer une motion :

« Les membres élus du conseil de l'UFR SSA expriment leur totale opposition à l'ouverture de masters qui seraient issus de dossiers d'EUR non sélectionnés et dans la mesure où ils seraient financés aux dépens des formations existantes. »

La motion est votée à l'unanimité des membres élus et invités présents et représentés.

De façon plus globale, il ressort que l'UFR SSA présente beaucoup de demandes de création.

En ce qui concerne les parcours des formations en masters, un certain nombre de demandes ne correspondent pas à la lettre de cadrage, qui précise qu'un parcours de master doit correspondre à 20 étudiants.

Par ailleurs, il a été confirmé que les L3 pourront bien intégrer des listes à choix dans leurs maquettes, ce qui n'est pas le cas en L1 et L2.

IV. OSE

Emmanuelle CAVA rappelle que l'on est en période de clôture des services.

Il y aura tout de même une session-balai pour permettre des ajustements car il y a toujours des choses sur lesquelles on n'a pas la main comme certaines charges pour fonction, des EC MEEF...

On a demandé des évolutions sur le logiciel notamment ergonomiques, qui seront disponibles dans la nouvelle version livrée en mai.

On repartira sur le même process l'année prochaine.

V. Budget rectificatif 1 (BR1)

Il n'y a pas beaucoup de modifications sur ce BR juste quelques recettes et dépenses nouvelles.

Cela va augmenter le budget de l'UFR de 46295 euros. On avait ouvert au budget initial un montant de 505 195 euros. On passerait donc à un budget de 551 490 euros.

Cela s'explique entre autres par l'ajustement des droits d'inscription des masters EAD et la régularisation de la convention d'apprentissage avec le CFA Stevenson, ce qui ouvre de nouvelles recettes.

Le BR1 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés moins 4 abstentions.

Marianne COJANNOT incite les responsables de lignes budgétaires à dépenser régulièrement sur leurs lignes, l'idéal étant d'avoir dépensé l'essentiel avant l'été.

Emmanuelle CAVA rappelle que certaines formations sont génératrices de recettes qui sont mises dans le pot commun de l'UFR. Ce dernier sert à financer les dépenses de masse salariale notamment les heures complémentaires, les vacances administratives ou l'investissement général de l'UFR.

On avait constaté une grosse anomalie sur les dépenses de reprographie. Pour limiter ces dernières, une règle avait été adoptée en CUFR : au-dessus de 30 pages, un arbitrage de la direction doit être fait, comme pour les travaux en couleur.

Par ailleurs, on a financé sur le budget de l'UFR la reprographie de travaux étudiants de qui explique également l'augmentation des dépenses.

VI. Conventions

Il s'agit d'une convention d'études sur les pratiques collaboratives dans l'habitat social. L'union sociale pour l'habitat confie au master d'urbanisme et d'aménagement une étude portant sur les pratiques collaboratives dans l'habitat social.

Cette convention génère une ressource de 3000 euros.

La convention est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII. Présentation du service de responsabilité sociétale

M.EXABALIN vient, avec Mme DERENEMESNIL, cheffe du service, présenter le service de responsabilité sociétale des universités dont fait partie l'université de la culture permanente (UCP) qui a été mis en place en 2017.

Il s'agit d'un service inédit dans le paysage universitaire français.

Il est entièrement dédié à des questions sociétales et de conditions écologiques.

Le service, constitué d'une équipe de 5 personnes, se situe dans le bâtiment éphémère 1.

C'est un service commun de l'université qui organise un certain nombre d'actions dans essentiellement trois domaines :

- Le pôle Sciences et société dont fait partie l'université de la culture permanente (l'université du 3^{ème} âge). Cette dernière est une université non diplômante qui accueille 500 étudiants. Elle génère des bénéfices qui permettent de financer les autres actions.

Il a été décidé d'ouvrir les conférences de l'UCP du jeudi à tous les publics.

Un autre de ses dispositifs propose l'accompagnement d'étudiants en milieu carcéral par le biais de cours à distance.

- Le pôle Solidarité Engagement a deux missions principales dont celui de valoriser l'engagement étudiant par le biais de bonus aux diplômes, l'accueil de volontaires en service civique. Le 2^{ème} volet concerne la précarité étudiante avec la mise en place d'une épicerie solidaire et un dispositif d'accueil des étudiants en situation d'exil.

- Le pôle de transition écologique qui a pour vocation de valoriser l'environnement du campus, de sensibiliser aux enjeux du développement durable et de la préservation de la biodiversité.

Arnaud EXBALIN rappelle que le service peut travailler directement avec les UFR en accueillant par exemple des étudiants stagiaires et qu'il est également preneur de possibles interventions d'enseignants à l'UCP.

VIII. Habilitation des vacataires

Il y a trois noms de vacataires à valider pour cette dernière vague :

- Mme SANCHEZ pour la section 23-24

- Mme HENDREN et Mme VERKEST pour la section 22

La liste est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

IX. Questions diverses

Seyba SIMA intervient car il voudrait faire remonter une motion concernant le décès d'une étudiante de sociologie. Les étudiants du master ne se sont pas sentis accompagnés par l'UFR dans ce moment douloureux et il aimerait qu'une cellule d'accompagnement soit créée afin de répondre à leur désarroi.

Alice BRAUN rebondit sur ce point car les enseignants sont également confrontés à la détresse psychologique de certains étudiants et sont démunis face à leur situation. Elle propose d'engager un travail avec le service de la médecine préventive.

Seyba SIMA alerte sur le cas d'étudiants sur NANTERRE, et dans notre UFR, qui souffrent de précarité et souhaiteraient une cellule d'accompagnement social.

Marianne COJANNOT confirme que cette année universitaire a été lourde avec une promotion du master de sociologie, qui a vécu 5 épisodes traumatiques majeurs au sujet desquels la direction de l'UFR a été saisie et a réfléchi à la façon de les prendre en charge et d'accompagner les étudiants, en concertation avec la direction du département de sociologie et le responsable du master. Elle confirme que les étudiants ont bien été informés des dispositifs existants.

Pour Seyba SIMA, le service de la médecine préventive n'est pas adapté pour les étudiants ayant des difficultés psychologiques et aimerait qu'il existe un service extérieur à l'université pour les recevoir pour plus de neutralité.

Emmanuelle CAVA rappelle qu'il existe des assistants de prévention dans les UFR et que le premier réflexe à avoir est de noter tous les incidents dans le registre de prévention disponibles dans les loges des appariteurs pour qu'il y ait une suite. Cette démarche enclenche automatiquement une procédure. La direction est alertée dans la journée du dépôt d'un incident. Le numéro d'urgence à composer est le 7400.

Marianne COJANNOT suggère que les responsables de licence diffusent davantage l'information lors des réunions de rentrée, la répètent régulièrement, et pas seulement en L1.

Fin du conseil à 12h40